

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## BISMARCK ET LA FRANCE

Jusque dans la mort Bismarck aura voulu se venger ! Dans un vers immortel Dante a dit que pour les grands ambitieux, le plus terrible des supplices est le spectacle du pouvoir qu'ils ont perdu. Au-delà de toute expression le vieux solitaire de Friedrichsruhe aura justifié cette parole profonde.

Jamaï Bismarck ne s'est résigné à la perte du pouvoir et, pour se venger du jeune empereur qui, avec tant de hardiesse le lui avait enlevé, il le poursuit, même au-delà du tombeau, de ses menaces et de ses malédictions.

Le fondateur de l'Empire accuse sans ambages Guillaume II d'avoir compromis l'avenir de l'Allemagne. Est-ce vrai ?

En tout cas, les documents qui ont été et qui vont être publiés jettent un jour singulièrement instructif sur l'histoire des deux nations, française et allemande depuis 1871.

Que fût devenue la France au lendemain de la guerre, si elle n'eût trouvé dans M. Thiers un guide aussi sûr, un défenseur aussi capable, aussi clairvoyant, aussi dévoué, de cette grande cause du relèvement national dont il fut le premier et le plus illustre ouvrier ?

Que fût-elle devenue si elle se fût égarée à suivre ces fauteurs d'aventures qui ne pensent qu'à la royauté du comte de Chambord et au rétablissement du pouvoir temporel du pape, à l'heure même où l'orage grondait encore aux portes de la patrie ? Avec quelle raison le Libérateur du Territoire leur adressait-il cette mémorable parole : « Pour me renverser, attendez au moins que la tâche soit à la hauteur de votre courage. »

La vérité qui se dégage de jour en jour des documents qui viennent d'être mis au jour, c'est qu'en 1871 M. de Bismarck crut avoir accablé la France au point qu'elle ne pourrait se relever et que le jour où il s'aperçut qu'il n'en était pas ainsi, il mit tout en œuvre pour compléter ultérieurement ce qu'il avait commencé pendant l'année terrible.

Pendant près de vingt ans, ce fut là le fond de toute sa politique. Mais, de même qu'en 1870, il était parvenu à neutraliser en sa faveur les puissances de l'Europe et notamment la Russie, de même après les traités de Versailles et de Francfort, il consacra les plus persévérants et les plus machiavéliques efforts à faire rebondir sous le coup d'un outrage la France isolée par lui, afin de compléter l'œuvre de conquête, de démembrement, d'anéantissement peut-être, que, comme jadis, le vieux Blucher, il avait rêvée.

De là, toutes les rodomontades, toutes les excitations, les provocations, soit directes, soit indirectes, dirigées contre la France. De là, le célèbre épisode de 1875 ; de là, ce fameux incident Schnœbelé, qui, en 1887, menaçait la France d'un si grave danger.

Le péril que notre pays courut alors, apparaît aujourd'hui dans toute son évidence, puisqu'il est certain que si la France avait déclaré la guerre, comme le voulait le général Boulanger en demandant au conseil des ministres d'envoyer un ultimatum à l'Allemagne, celle-ci, en présence d'une action offensive de la France, était assurée de la neutralité bienveillante de la Russie.

Qui ne voit, dès lors, quelle était notre situation, plus que critique, si M. Grévy, qui était alors président de la République, n'eût possédé une telle connaissance des faits et n'eût montré autant de sang-froid, de fermeté et d'habileté juridique et diplomatique ? Il sut comprendre qu'à aucun prix il ne fallait déclarer la guerre à l'Allemagne et, sans rien sacrifier à la dignité de la France, il força l'Allemagne soit à reculer, soit à perdre le bénéfice de la neutralité russe.

En résumé, pendant près de vingt ans la politique de M. Bismarck s'est brisée contre la patience et la sagesse de ceux qui eurent mission de défendre, vis-à-vis de l'étranger les intérêts primordiaux de notre patrie. Elle se brisa encore et surtout contre le sentiment, inné dans tous les cœurs patriotes, de l'unité française.

Cette unité, qu'on ne s'y trompe pas, elle est notre consolation, notre force et sans nul doute notre avenir.

Qui pourrait, à cette heure, par exemple, mesurer, même approximativement, la force de résistance qu'offrirait l'unité italienne en face de malheurs et de désastres semblables à ceux dont nous évoquions tout-à-l'heure le souvenir ?

Quant à l'unité allemande, dont nous sommes loin de nier la vigueur, surtout en face d'un ennemi extérieur, l'homme de génie qui l'a pétrie de sa forte main, n'a-t-il pas été — tout le démontre — le premier à ne se faire aucune illusion sur la solidité du lien qui réunit entre elles, sous l'hégémonie de la Prusse, les diverses parties de l'Allemagne, naguère encore si morcelées et si différentes de mœurs, d'habitudes et de tendances ?

Ne s'est-il pas, jusqu'à la veille de sa mort, demandé si ce lien, forgé par la victoire, ne serait pas brisé par les premières défaites, au cas où pour le puissant empire germanique, des jours moins heureux viendraient à se lever à l'horizon ?

N'est-ce point pour cela même qu'il nous a donné un si étonnant spectacle, en se laissant dominer tout entier par le sentiment égoïste des responsabilités qu'il a cherché à décliner après les avoir encourues ? Mais comment, nous, Français ne constaterions nous pas avec joie que c'est la sagesse de la France républicaine qui a été, pour les dents venimeuses de ce véritable reptile, la lime inattaquable qui les fit impuissantes ?

C. R.

## LES CADETS DE GASCOGNE

M. Bourgeois à Toulouse

C'était hier la grande journée du long programme de fêtes arrêté par les promoteurs du pèlerinage des Cadets de Gascogne, dans les principales villes du Midi. Quatre inaugurations, un banquet, une promenade à travers la ville, une soirée de gala, tel est le bilan des solennités officielles. Il devait même y avoir des courses de taureaux ; mais cette réjouissance a été remise à aujourd'hui par ordre du maire. La raison de cette remise est que M. Léon Bourgeois, devant présider les fêtes de Toulouse, un membre du gouvernement ne pouvait assister à une course espagnole avec mise à mort.

La série ininterrompue de discours commen-

cée à Agen, dit la *Patrie* va donc continuer. On assure que, depuis le début du voyage, M. Georges Leygues, le chef de la caravane, a pris quatre fois la parole ; et ce n'est encore que la troisième journée !

L'entrée des Cadets de Gascogne à Toulouse a été vraiment triomphale.

Toute la vieille cité est sens dessus dessous pour faire un parfait accueil aux Cadets.

Une promenade à travers la ville peut seule donner une idée des sentiments amicaux qui animent la population à l'égard de ses hôtes.

M. Bourgeois est arrivé hier et a été reçu avec enthousiasme par la population. Avec les Cadets, le ministre de l'Instruction publique doit présider aux inaugurations qui sont le clou des fêtes à Toulouse.

## INFORMATIONS

Mouvement administratif

Le garde des sceaux s'occupe en ce moment, en outre du remplacement de M. Lafferrère, du mouvement qui a pour point de départ la nomination à la préfecture d'Alger de M. Génie, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

M. Génie aura probablement comme successeur M. F. Roussel, auditeur de première classe, chef de cabinet de M. Loubet.

Le Vol de l'Amiral Humann

Le vice-amiral Humann, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, adresse de Toulon, à bord du *Brennus*, à un journal parisien, au sujet du vol dont il a été récemment victime en gare de Marseille, une lettre où il dit :

« J'affirme, de la façon la plus absolue, que la valise soustraite ne contenait aucun document intéressant la défense nationale. Elle ne contenait qu'une note au crayon, sorte de memorandum indiquant la division logique et sommaire du sujet que j'avais à traiter le lendemain devant le ministre de la marine, et que je désirais consulter en cours de route.

« Si ce témoignage ne vous suffit pas, je fais appel à celui de M. Lockroy qui m'a reçu dès mon arrivée et auquel ont été soumis les croquis et les chiffres dont la soustraction aurait pu avoir des inconvénients. Ces documents étaient donc en lieu sûr. Voilà exactement les faits. Il ne reste de tout ce bruit qu'une pénible mésaventure pour celui qui en a été victime, mais rien qui légitime une levée de patriotiques boucliers ou qui mérite de fixer plus longtemps l'attention du public. »

L'élection de M. Bartissol

La commission d'enquête

Mardi à 2 heures, ont commencé les opérations de la commission d'enquête sur l'élection du 22 mai dernier dans la première circonscription de Narbonne.

Rappelons tout d'abord que cette commission est ainsi composée : MM. Vival, député du Lot, président ; Isnard (du Finistère), rapporteur ; Clamont (de la Dordogne), secrétaire ; Jourde (de la Gironde) ; Carnaud (des Bouches-du-Rhône) ; Ricard (de la Côte-d'Or) ; Compayré (du Tarn) ; Salis (de l'Hérault) ; Chapuis (de Meurthe-et-Moselle) ; Gautret (de la Vendée).

La commission, privée du concours de M. Chauvin-Servinière, de la Mayenne, dont on connaît la mort tragique en chemin de fer, siège à la sous-préfecture.

Nos Ennemis

Langage scandaleux

Le langage des journaux américains à l'égard de la France devient intolérable.

Nos correspondants d'Amérique dit la *Patrie*, nous envoient, par tous les courriers, des ballots de journaux contenant les outrages les plus révoltants contre les Français.

Hier, le *Temps* lui-même était obligé de déclarer que cette attitude de la presse américaine était inadmissible.

Les Américains parlent de 1-70 et nous traitent de lâches. Ils parlent du naufrage de la *Bourgogne* et insultent tous nos marins sans exception. Ils cherchent tous les prétextes pour faire preuve à notre égard d'une haine absolument injustifiable.

Par contre, la presse américaine ne perd pas une occasion d'exalter la science allemande, les prouesses anglaises, Bismarck « le grand Allemand », la flotte anglaise, l'armée allemande, tout ce qui dans la nature est saxon. Et c'est un spectacle qui déroute que de voir que, tandis que dans le concert européen c'est l'Allemagne qui suscite à l'Amérique le plus d'embarras dans le présent et lui cause le plus d'appréhensions pour l'avenir, c'est à la France seule qu'on s'en prend, la France qui, depuis le commencement du conflit hispano-américain, ne s'est pas départie un seul instant de la neutralité la plus correcte.

C'est tout simplement abominable.

Les experts contre Zola

Hier est venu devant la chambre des appels correctionnels, présidée par M. Michel de Boilissie, l'appel formé par les experts Belhomme, Couard et Varinard contre le jugement de la 9<sup>e</sup> chambre correctionnelle qui avait condamné pour diffamation M. Emile Zola à quinze jours de prison avec bénéfice de la loi Béranger et 2,000 fr. d'amende et M. Perreux, gérant de l'*Aurore* à 500 fr. d'amende et tous deux solidairement à payer 5,000 fr. à titre de dommages-intérêts à chacun des trois experts.

De leur côté, MM. Zola et Perreux avaient fait appel contre le jugement de la huitième chambre.

Le siège du ministère public est occupé par M. l'avocat-général Boutet ; M<sup>re</sup> Cabannes et Roussel assistent les trois experts.

Une condamnation de prison ayant été prononcée contre l'un des accusés, MM. Zola et Perreux ne pouvaient se faire représenter à l'audience, mais devaient y assister en personne. Comme ils ne se sont pas présentés à l'appel de leurs noms, défaut a été prononcé contre eux.

Après une courte plaidoirie de M<sup>re</sup> Cabannes et Roussel qui ont fait remarquer à la cour la légèreté de la peine infligée, en raison de la gravité de l'intention de nuire, et la réplique de M. l'avocat-général Boutet, l'audience est suspendue à 1 heure et demie, pour délibérer.

A 2 heures, la cour rend un arrêt par lequel elle condamne M. Emile Zola à un mois d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende ; M. Perreux à 1,000 fr. d'amende, élève les dommages-intérêts à la somme de 10,000 fr. à payer à chacun des trois experts. L'arrêt est muet en ce qui concerne l'application de la loi Béranger qui avait été faite à M. Emile Zola par la 9<sup>e</sup> chambre.

Le jugement sera inséré dans l'*Aurore* et dans quarante journaux au choix des experts.

Les preuves ???

M. Jean Jaurès publie sous la rubrique « les preuves » la première série d'articles promiss depuis quinze jours par les journaux

qui défendent la cause de Dreyfus  
Ce premier article ne signifie rien encore !

**Les blés exotiques**

Le ministre de la guerre a prescrit d'exclure de nouveau des fournitures de l'armée les blés exotiques, qui avaient été admis provisoirement pendant la durée de la suspension du droit d'entrée sur les blés étrangers. Cette mesure a reçu son application immédiate.

**Un cyclone à Clermont-Ferrand**

Avant-hier soir vers huit heures, une tempête effroyable s'est abattue sur cette ville. Un nombre considérable de cheminées sont tombées dans les rues.

Dans la rue Gaultier-de-Biauzat, une cheminée d'usine est tombée sur un passant qui a eu le crâne fracturé. Une maison s'est écroulée. Les arbres abattus ne se comptent plus.

Le service des tramways a été arrêté, le câble ayant été rompu. Les fils de l'éclairage électrique sont également brisés. Les dégâts sont importants.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Conseil d'arrondissement**

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni mercredi 10 août pour la première partie de la session.

Etaient présents : MM. Costes, Cambornac, Cayla, Couderc, Boudou, Gras, Pagès, Peyrichou, Valmary, Valette.

Excusés : MM. Combarieu et Vayssie-St-Roch.

M. Caviole, conseiller de préfecture, assistait à la séance.

On procède d'abord à l'élection du bureau.

Ont été nommés : Président, M. Costes; vice-président, M. Cayla; secrétaire, M. Valette; M. Couderc, membre de la commission des permis de culture.

M. le président, en prenant possession de bureau remercie les membres du Conseil d'arrondissement de l'honneur qu'ils lui font en l'appelant de nouveau à la présidence.

Il fait l'éloge funèbre de M. Monmayou qui, pendant près d'un demi-siècle, a fait partie du Conseil d'arrondissement.

Il souhaite la bienvenue à MM. Boudou et Gras, nouveaux élus.

Plusieurs vœux sont émis, notamment celui de M. Costes, tendent à ce que la réfection du pont neuf soit faite le plus promptement possible. Adopté à l'unanimité.

MM. Couderc, Peyrichou et Pagès émettent le vœu que tout en laissant à l'administration préfectorale le droit de nommer les experts des tabacs, les planteurs désignent un ou deux candidats par canton, suivant l'importance de la culture, et que le préfet choisisse dans le nombre. Adopté à l'unanimité moins M. Valette qui a voté contre.

MM. Pagès et Cambornac demandent

que le chemin de Piatge à Castel franc soit terminé le plus tôt possible. Adopté.

M. Cambornac émet le vœu que le chemin de Salviac à Catus soit terminé. Adopté.

M. Couderc demande qu'une station d'étalons soit créée à Limogne. Adopté.

Le Conseil d'arrondissement, à l'unanimité, proteste contre la date de l'ouverture de la chasse fixée au 28 août et demande que le département soit classé dans la première zone.

**Ouverture de la chasse**

Par arrêté de M. le Préfet du Lot en date du 23 juillet, l'ouverture de la chasse est fixée au 28 août courant.

**Une lettre**

Monsieur F. Dalat, bien connu dans le Lot, nous prie d'insérer la lettre suivante qu'il adresse à la *Petite Gironde* :

Monsieur le rédacteur en chef,

Dans le numéro d'aujourd'hui de la *Petite Gironde*, vous faites suivre mon nom du qualificatif de « candidat du pacte » alors que, lundi dernier, j'étais pour vous un simple « radical ».

Vous aviez raison lundi dernier. C'est comme républicain radical que je me suis présenté et ma profession de foi est, Dieu merci ! assez nette pour qu'il n'y ait, sur ce point, aucune équivoque possible.

Je n'ai conclu, directement ou indirectement, aucun pacte. Je n'ai jamais, à aucun moment de ma campagne électorale, sollicité les voix réactionnaires et vous pourriez même voir, pour peu que vous vouliez bien analyser les deux scrutins, que ni le 31 juillet, ni le 7 août, je ne les ai obtenues.

J'ai réuni sur mon nom, hier, les suffrages des radicaux, de quelques progressistes amis du Dr Faure, et des socialistes dont le porte-drapeau, M. Léon Martin, s'était publiquement désisté en ma faveur.

Si quelques voix égarées de conservateurs sont venues se joindre à ces suffrages, tout électeur de bonne foi pourra constater que leur chiffre en est certainement, pour tout le canton, moins considérable que celui des mêmes voix obtenues par mon concurrent dans la seule commune de Saint-Emilion.

Je vous serai très obligé de vouloir bien insérer cette rectification dans la *Petite* et la grande *Gironde*, si ce dernier journal reproduit la même information.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments distingués.

F. DALAT.

Candidat au Conseil d'arrondissement pour le canton de Libourne.

**CAHORS**

**EN ATTENDANT !...**

A défaut d'une de ces spirituelles réponses, dont il n'a pas encore retrouvé la clé, notre aimable confrère du *Télégramme* s'efforce d'être grossier. Et ma foi ! il réussit fort bien dans ce genre nouveau !

Il n'attend pas de nous, ce cher confrère que nous le suivions sur ce terrain et que nous déversions sur son crâne quelques

hottées d'ordures !... Il nous trouverait par trop naïf, cependant, si nous arrêtons là cette petite polémique que lui seul a fait naître en injuriant, sans mesure, préfet, chef de cabinet, membres du Comité... — ces sectaires imbéciles !...

A samedi donc, cher confrère, la petite réponse, à samedi ! ..

**Inauguration**

Le mois de septembre, dit la *Dépêche*, va amener, parmi nous, des ministres de la République qui viendront présider à l'inauguration du lycée Gambetta, à Cahors, et du monument élevé par la ville de Souillac à la mémoire de l'amiral de Verninac.

Les travaux du nouveau lycée Gambetta, commencés depuis 1895, vont être, en effet, achevés dans quelques jours, et, d'un autre côté, les travaux du monument de l'amiral de Verninac sont poussés avec activité, de telle sorte que l'on peut prévoir que leur achèvement ne dépassera pas le mois de septembre.

**Nomination**

Par décret du 27 juillet 1898, M. Connétable, conducteur des ponts et chaussées de 2<sup>e</sup> classe, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire à Cahors, a été nommé ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe au corps des ponts et chaussées, pour prendre rang à dater du 1<sup>er</sup> août 1898.

**Les prévoyants de l'Avenir**

Société civile de Retraites

Situation au 31 juillet 1898

Capital..... 23,914,367 87  
Sociétaires existants..... 233,872  
Sections (France et Colonies). 1,278

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 11 ET 14 AOUT 1898

Salut Lointain (P. R.) Doring.  
Guillaume Tell (Ouverture) Rossini.  
Les Huguenots (Fantaisie) Meyerbaer.  
Les Amourettes (Valse) Gungl.  
Airs Limousins (Fantaisie) Rouchaud.  
Sans Cervelle (Polka) Auvray.

De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (*Allées Fénelon*).

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 9 au 11 août 1898

**Naissances**

Tranier, Juliette-Rose, rue du Port Bullier.

**Mariages**

L'honneur, André-Emmanuel, instituteur et Marabelle, Laure-Antonine, institutrice privée.

Caillaud, Raymond, employé de commerce et Dussan, Marie-Louise, sans profession.

**Décès**

Brachat, Antoine cultivateur, 74 ans, boulevard Gambetta, 39.

Vinel, Raymond, 3 ans et demi, rue Feydel, 19.

Pour des leçons de français, d'allemand, pendant les vacances, — s'adresser à M. Arnal fils, rue Nationale, 33, au 1<sup>er</sup>.

**Arrondissement de Cahors**

**LALBENQUE.** — *La grêle* — Le 7 courant, vers 5 heures du soir, un violent orage accompagné de grêle s'est abattu sur une partie des communes de Bach, Belmont et Vaylats. Les récoltes ont été sérieusement endommagées et de nombreux arbres ont été déracinés.

Les pertes sont évaluées à 20.000 francs environ.

**CASSAGNES.** — *Vol.* — Une paire de vaches ont été volées dimanche à la veuve Labcombe, cultivatrice à Cassagnes.

Les soupçons se portent sur la nommée A. qui est en fuite.

**SAINTE-MARTIN-DE-VERS** — *La grêle.* — La grêle continue à porter la consternation dans nos campagnes.

Dans notre commune, les dégâts dépasseront 2.000 francs.

**CASTELNAU** — *Chien enragé.* — Un chien atteint de rage a traversé dernièrement plusieurs hameaux de la commune et a mordu plusieurs de ses congénères.

Ce chien a été abattu par des propriétaires de Thézels.

**Foire.** — La foire a été peu importante par suite des grandes chaleurs que nous subissons depuis trop longtemps déjà, car la sécheresse éprouve beaucoup nos récoltes.

Il y a eu peu de transactions sur les bestiaux.

Les veaux se sont vendus 0,70 c. le kilo. Les porcs de 45 à 50 fr. les 50 kilogram.

Les porcelets de 15 à 25 fr. pièce selon grosseur.

Les poules de 4 à 5 fr. la paire.

Les poulets de 0,75 à 0,85 c. la livre.

Les pigeons de 0,75 à 1 fr. 30

(Eufs 0,65 la douzaine.

Les lapins de 1 à 2 fr. pièce selon grosseur.

**Céréales.** — Blé 14 fr. les 4/5. Maïs de 9,50 à 10 fr. les 4/5, Avoine 6 fr. les 4/5.

**LIMOGNE.** — Un orage a éclaté dimanche soir sur notre commune. La grêle a causé des dégâts importants à Limogne et Promilhanes. On évalue à 15 000 francs les pertes subies par les propriétaires de Limogne.

Dans la commune de Promilhanes, le sol a été recouvert d'une couche de grêle de plusieurs centimètres, la récolte de maïs et de pommes de terre est complètement perdue. Les dégâts dépasseront 10.000 francs.

**GIGOUZAC.** — *Querelle de ménage.* —

Dans notre dernier numéro nous avons mentionné la tentative de meurtre commise par le nommé B. sur sa femme, sur laquelle il avait tiré deux coups de fusil.

Motif de l'attentat : B. avait de sérieuses raisons de croire que sa femme le trompait avec un nommé C.

La femme B. qui a été blessée par 28 grains de plomb au bras au côté et à la jambe droite est dans un état très satisfaisant.

**LE SEQUESTRE**

PAR JULES DE GASTYNE

**Deuxième partie**

**VII**

Si elle allait être entraînée dans sa chute ? Si on allait refuser de croire à son innocence ?

Le pauvre garçon souffrit toutes les tortures, pendant les quelques minutes qui s'écoulaient dans le grand silence de la pièce.

Enfin la porte s'ouvrit.

Lili entra.

Un agent l'accompagnait.

Dès qu'elle parut dans le cabinet, son regard alla à Armand. Il était empreint d'une sérénité douce. Pas d'animosité, pas de rancune, pas de reproche.

Le jeune homme ne put s'empêcher de faire un pas vers elle.

— O Lili, s'écria-t-il, me pardonnes-tu ?

Le juge d'ins'ruccion leva la tête, vit l'en-

fant, parut étonné de sa beauté.

Du geste, il congédia l'agent.

De son côté, Lili semblait implorer Armand.

— C'est moi qui t'ai perdu !

Le magistrat les interrompit ; mais ils continuèrent à se parler de yeux, à se dire tout l'amour qu'ils avaient au cœur l'un pour l'autre, amour que la séparation et le malheur semblait avoir centuplé.

La même pensée leur était venue à tous les deux, le même désir, le désir d'assumer toutes les responsabilités, de se dévouer pour sauver l'autre.

Amand eût donné son sang jusqu'à la dernière goutte pour épargner un ennui à celle qu'il aimait.

Lili, de son côté, rêvait aux moyens de sauver Armand.

Le juge s'adressa à la jeune fille.

— Approchez, mademoiselle, approchez sans crainte.

La jeune fille s'avança.

A son entrée elle était pâle.

Elle avait les yeux gonflés, humides.

Maintenant une rougeur colorait ses pommettes.

Son œil étincelait.

Le feu du sacrifice l'animait.

— Vous vous nommez, mademoiselle, demandait l'instructeur, Louise, dite Lili ?

— Oui, monsieur.

— Vous habitez, rue du Faubourg Saint-Honoré et vous êtes ouvrière fleuriste.

— Tout cela est exact, monsieur.

— Vous êtes orpheline ?

La jeune fille hésita un moment, puis elle répondit :

— Oui, monsieur ..

Il y eut quelques secondes de silence.

Le magistrat feuilletait ses papiers.

Armand et Lili échangeaient un regard chargé de tous les sentiments que leur âme contenait...

— Les notes que l'on m'a remises sur votre compte, poursuivit le magistrat sont excellentes... Vous êtes laborieuse, rangée, économe. Et cela rend plus inexplicable encore ce qui s'est passé...

Il la regarda franchement.

— Vous connaissez depuis longtemps M. Armand Rivière ?

— Depuis très longtemps... Ma mère à son lit de mort nous a fiancés...

— Vous savez ce dont il est accusé ?

— Je sais qu'on lui reproche d'avoir pris trois mille francs dans la caisse de son patron.

— Ces trois mille francs étaient pour vous ?..

— Oui, monsieur.

— Vous saviez de quelle façon il devait se les procurer ?

— C'est moi qui l'avais poussé à faire cet emprunt.

Ici Armand eut un sursaut brusque.

— Ne l'écoutez pas, monsieur, ne l'écoutez pas... Elle ne savait rien. Elle m'a demandé trois mille francs. Je lui ai dit que je pouvais me les procurer facilement ; mais quand à lui apprendre les moyens, jamais, je vous le jure, jamais !... Du reste, à ce moment, je n'y songeais pas non plus. Ce n'est que

plus tard, pour lui faire plaisir ; mais elle ne sait rien, elle ne pouvait rien savoir.

Le jeune homme était tellement ému qu'on distinguait à peine ses paroles.

Les phrases sortaient de sa bouche entrecoupées, hachées, presque inintelligibles...

Du geste, le magistrat lui imposa silence.

— Ce n'est pas vous que j'interroge, dit-il un peu rudement... Vous répondrez à votre tour.

Il se tourna vers Lili.

— Ainsi, dit-il, vous reconnaissez avoir demandé cet argent, en avoir profité ?

— On me l'a pris sur moi. La somme était encore intacte.

— On vous a arrêtée à Boulogne ?

— Oui, monsieur.

— Vous vous prépariez à passer en Angleterre, car vous aviez déjà demandé l'heure du départ du paquebot.

— Je devais aller à Londres.

— Quel est le motif de ce voyage ?

— Il m'est impossible de répondre, monsieur.

— C'est très important, cependant... car on vous accuse d'être partie pour l'Angleterre pour préparer la fuite de votre ami, M. Armand Rivière, qui devait vous rejoindre après avoir dévalisé la caisse de son patron.

Un même mouvement se fit chez les deux jeunes gens.

— C'est une infamie ! cria Armand.

Lili resta bouche bée, incapable de prononcer un mot, tellement une pareille supposition à leur endroit la stupéfiait.

(A suivre.)

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — Société de secours mutuels des prêts d'honneur. — La Société réunie en assemblée générale a procédé au renouvellement intégral du conseil d'administration.

MM. Floirac, Cérède, Bon, Bousquet-Pontié, Fillol, Leygues, Nozières membres sortants et Loupiac Marcellin ont été élus à l'unanimité des membres présents.

Ont été nommés : M. Floirac, vice-président; M. Cérède, trésorier; M. Bon, secrétaire.

**CAJARC.** — Dimanche la grêle est tombée en abondance sur le territoire des communes de Saint-Jean-de-Laur et Puyjourdes. Les récoltes sont en partie détruites. Les pertes dépasseront huit mille francs.

**TAURIAC.** — Noyé. — On a retiré dernièrement de la Dordogne le cadavre du nommé Bistour, domestique à Puybrun.

Bistour avait voulu se baigner, mais il s'avança trop avant dans la rivière et il perdit pied. Comme il ne savait pas nager, il s'est noyé à l'endroit même où il s'est enfoncé.

**Arrondissement de Gourdon**

**PEYRILLES.** — Incendie. — Un incendie s'est déclaré dernièrement au hameau du Mas Blanc, et a détruit deux granges appartenant aux nommés Sabol et Camy, propriétaires audit lieu.

Douze bêtes à laine ont péri dans ce sinistre dont les causes sont inconnues. Les pertes sont de 2,000 fr. environ.

**QUATRE-ROUTES.** — Suicide. — La nommée Marie Sarrazac, épouse Teillard, a été écrasée par un train entre Quatre-Routes et St-Denis-près-Martel.

Il y a un mois, Marie Sarrazac avait perdu un enfant et ne paraissait plus avoir toute sa lucidité d'esprit. Elle avait pénétré sur la voie en traversant la haie vive de clôture et lorsque le train 17, arriva et qu'il ne fut plus qu'à quelques mètres de l'endroit où elle se trouvait, près de la clôture, elle se précipita sur la voie et fut écrasée.

On croit à un suicide.

**LABASTIDE-MURAT.** — La foire du second lundi du mois d'août n'a pas été bonne, les travaux de la campagne n'ont pas permis aux personnes laborieuses d'y aller.

Il y a baisse en général sur les bestiaux, à cause probablement de la sécheresse qui sévit. Le blé était au prix de 15 à 18 fr. les 80 litres. L'avoine de 4 à 5 fr. La volaille 0,75 la livre. Les œufs 0,60 la douzaine. Les oisons de deux mois 6 et 7 fr. la paire. Les veaux de 0,60 à 0,75 le kil.

Pas d'accidents.

— La fête locale avait lieu dimanche et a été splendide; les divers jeux ont été bien suivis et les courses de vélocipèdes se sont faites sans trop d'accidents.

M. Valat Louis de Labastide a gagné plusieurs prix. Le prix international, a été remporté par un bon coureur de Montauban,

M. Dartigue, ainsi que le prix d'honneur.

Pour clôturer la journée, un feu d'artifice a été tiré à 9 h. mais a été contrarié par un vent affreux du nord-ouest. Le ciel était fortement couvert à la satisfaction de tout le monde, on espérait que la pluie, tant désirée arrivait, mais à la grande déception de tous, le vent a tout emporté, c'est le cas de dire : grand vent, petite pluie. Les récoltes de l'été sont très compromises, et le rendement du blé sera en général médiocre. Sans être prophète de malheur, on croit à une année mauvaise.

— Les chasseurs du canton de Labastide-Murat, ont vu avec plaisir que la chasse ne s'ouvrait que le 28 courant. Ils remercient M. le Préfet d'avoir su résister aux sollicitations qui ont dû se produire. La plus grande partie des perdreaux sont encore sans moyen de défense.

**BULLETIN FINANCIER**

Le marché continue à faire preuve de dispositions satisfaisantes, les cours sont bien tenus.

Cependant le décret augmentant de un milliard la circulation du papier à la Banque d'Espagne a pesé sur les cours de l'Extérieure, sans les déprécier outre mesure.

Le 3 0/0 clôture à 103,50 au lieu de 103,45

dernier cours précédent; le 3 1/2 0/0 a passé de 106,12 à 106,25.

L'amortissable cote 102.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 686; le Crédit Lyonnais passe de 872 à 875; le Comptoir National d'Escompte ferme à 592 et la Société Générale à 550. La Banque spéciale des valeurs industrielles cote 187 et 188.

Le Suez en hausse de 10 fr. finit à 3.712.

Parmi nos Chemins : le Lyon s'est traité à 1.958; le Nord à 2.166 et l'Orléans à 1.905.

L'Extérieure qui clôturait hier à 43,10 recule à 42,55; par contre l'Italien reprend à 92,42; le Turc D à 23,15; la Banque Ottomane à 555.

Le Russe 3 0/0 1891 s'inscrit à 97,10; le 4 0/0 consolidé à 103,95.

Sur le marché au Comptant signalons une vive reprise des Actions Bec Auer qui se sont avancées à 495 et 500 fr.

**PRIME MUSICALE GRATUITE**

**PIANISTES** Lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais;) et vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

**AVIS**

Aux primes nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET**  
EXIGER LE PAQUETAGE *Seule vraie garantie*

Étude de **M<sup>e</sup> René BILLIÈRES**, avoué licencié,  
63, boulevard Gambetta, Cahors.

**VENTE**

**A suite de saisie réelle**  
**EN TROIS LOTS**  
**DE DIVERS IMMEUBLES SITUÉS DANS LA COMMUNE DE MONTCUQ (LOT)**

L'adjudication aura lieu le **LUNDI DIX-NEUF SEPTEMBRE** mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à midi et heures suivantes, à l'audience des vacations du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice.

On fait savoir à qui il appartient que par exploit de M<sup>e</sup> Luc, huissier à Montcuq, des huit et neuf juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, visé conformément à la loi par Monsieur le Maire de la commune de Montcuq, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, volume 162 numéro 16.

Il a été procédé à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés :

A la requête de Messieurs LAVAL Lucien, instituteur public demeurant à Escayrac, commune de Lascabanes et LAVAL Jean-Pierre, propriétaire, demeurant à Crabériès, commune de Lascabanes agissant tous deux tant en leur nom personnel que comme seuls héritiers et représentants de Monsieur Xavier LAVAL, leur père décédé, ayant M<sup>e</sup> René BILLIÈRES pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne à Cahors où il demeure 63, boulevard Gambetta.

Sur la tête et au préjudice de : 1<sup>o</sup> Jean FABRE père, propriétaire demeurant précédemment au Causse, commune de Montcuq et actuellement détenu à la Maison centrale de Nîmes; 2<sup>o</sup> Henri FABRE fils, cultivateur, demeurant précédemment au dit lieu de Causse et actuellement détenu à la maison centrale de Nîmes; 3<sup>o</sup> Nicandre

ALAZARD, propriétaire, domicilié à Lacassagne, commune de St-Pantaléon, pris en qualité de tuteur du sieur François FABRE, propriétaire au lieu du Causse, commune de Montcuq mais détenu à St-Martin-de-Ré (Ile de Ré), interdit légal; fonctions auxquelles le dit Alazard a été désigné et qu'il a acceptées suivant délibération du conseil de famille du dit François Fabre, prise sous la présidence de Monsieur le juge de paix de Montcuq le dix mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré; 4<sup>o</sup> Rosa FABRE et Louis BEAULIEU, mariés, le mari pris pour la validité, en sa qualité de curateur légal de la personne et des biens de sa femme encore mineure et au besoin en son nom personnel, domiciliés ensemble autrefois à Charry, commune de Montcuq, actuellement à Souillaguet, canton de Gourdon. Tous les consorts FABRE susnommés pris soit en leur nom personnel soit comme héritiers de François FABRE, père de Jean ou de Pauline ALAZARD, quand vivait épouse du dit Jean FABRE.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été déposé le trente juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit au greffe du tribunal civil de Cahors pour y servir de minutes d'enchères et y être tenu à la disposition du public.

Ce cahier des charges a été ré-

gulièrement publié à l'audience des criées du dit tribunal du trois août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit. Ce jour le tribunal tout en donnant acte de cette publication fixa le jour de l'adjudication au dix-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

**DÉSIGNATION**

Des immeubles saisis et à vendre

TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE PRÉCITÉ ET AU CAHIER DES CHARGES.

**Article 1**

Un pré situé au lieu de Marmont, commune de Montcuq, formant le numéro 18, section F 6 du plan cadastral de la dite commune d'une contenance de quatre ares, soixante centiares, deuxième classe et d'un revenu de six francs six centimes.

**Article 2**

Une terre située au même lieu, formant le numéro 20 p., section F 6 du dit plan, d'une contenance approximative de trente-neuf ares cinquante centiares et d'un revenu de quinze francs quatre-vingt-cinq centimes, première,

deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes.

**Article 3**

Une terre située au même lieu, formant le numéro 4, section F 6 du dit plan, d'une contenance approximative de neuf ares vingt centiares, quatrième classe, d'un revenu de quatre-vingt-douze centimes.

**Article 4**

Une pâture située au même lieu, formant partie du numéro 5, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de dix-huit ares quarante-sept centiares, moitié deuxième et moitié troisième classes et d'un revenu de quatre-vingt-treize centimes.

**Article 5**

Une terre située au même lieu, formant le numéro 6, des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de dix ares soixante centiares, quatrième classe et d'un revenu de un franc six centimes.

**Article 6**

Une friche située au même lieu, formant le numéro 7, des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de soixante-seize ares, moitié deuxième et moitié troisième classes et d'un revenu de trois francs quatre-vingts centimes.

**Article 7**

Une terre située au même lieu,

formant le numéro 8, des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de cinq ares, cinquième classe, d'un revenu de quinze centimes.

**Article 8**

Sol de maison, grange, étable et patus au même lieu, formant partie du numéro 9, des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de deux ares dix centiares, première classe, d'un revenu de un franc quatre-vingt-neuf centimes.

**Article 9**

Un bois situé au même lieu, formant le numéro 10, des mêmes section et plan d'une contenance approximative de quinze ares, deuxième classe, d'un revenu de deux francs vingt-cinq centimes.

**Article 10**

Une terre située au même lieu, formant partie du numéro 11, des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de trois hectares quarante-deux ares soixante-treize centiares, deuxième troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de quatre-vingt-dix-sept francs trente-deux centimes.

**Article 11**

Grange, étable et patus au même lieu, formant partie du numéro 9, des mêmes section et plan, d'une contenance de un are, première

classe, d'un revenu de quatre-vingt-dix centimes.

Article 12

Un bois situé au lieu dit « Sermet et La Poujade », même commune, formant le numéro 16, section E 10 du dit plan, d'une contenance approximative de treize ares, moitié deuxième et moitié de la troisième classes, d'un revenu de un franc trente-neuf centimes.

Article 13

Une terre, située au lieu dit « Marmont et le Caussé », même commune, formant le numéro 52, section F 6 dudit plan cadastral, d'une contenance environ de deux hectares onze ares cinquante centiares, deuxième et cinquième classes, d'un revenu de vingt-trois francs soixante-quatre centimes.

Article 14

Un jardin situé au même lieu, formant le numéro 53, des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de deux ares cinquante centiares, première classe, d'un revenu de deux francs vingt-cinq centimes.

Article 15

Sol de maison, grange, étable et patus au même lieu, formant le numéro 54, des mêmes section et plan, d'une contenance environ de deux ares quatre-vingt-dix centiares, première classe, d'un revenu de deux francs soixante-un centimes.

Article 16

Une terre située au même lieu, formant le numéro 55, des mêmes section et plan d'une contenance approximative de soixante-dix-sept ares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de douze francs quatre-vingt-dix centimes.

Article 17

Une terre aujourd'hui pré située au lieu dit Gounou et le Pradal, même commune, formant le numéro 31, section F 8 du dit plan cadastral, d'une contenance de quatre ares dix centiares, deuxième classe, d'un revenu de deux francs quatre-vingt sept centimes.

Article 18

Un pré au même lieu formant le numéro 32, des mêmes section et plan, d'une contenance de vingt-

deux ares, quatrième classe, d'un revenu de six francs soixante centimes.

Article 19

Une friche, située au lieu dit « Le Tourou », même commune, formant le numéro 59, section L 11 dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de vingt-sept ares trente centiares, d'un revenu de quatorze centimes.

Article 20

Une vigne aujourd'hui bois, au même lieu, formant le numéro 60 des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de cinquante-quatre ares quatre-vingt-dix centiares, cinquième classe, d'un revenu de un franc dix centimes.

Article 21

Une terre autrefois vigne, située au même lieu, formant le numéro 65 des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de dix-sept ares trente centiares, cinquième classe et d'un revenu de trente-cinq centimes.

Article 22

Une terre, au même lieu formant le numéro 66 des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de trente-trois ares trente-cinq centiares, quatrième classe, d'un revenu de trois francs trente-quatre centimes.

Article 23

Une vigne aujourd'hui partie en friche et l'autre partie en bois, au même lieu, formant le numéro 67 des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de vingt ares vingt centiares, cinquième classe, d'un revenu de quarante centimes.

Article 24

Une terre, située au lieu dit « Le Causse », même commune, formant le numéro 49 section F 6 dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de quatre-vingt-six ares, quatrième classe, d'un revenu de huit francs soixante centimes.

Article 25

Une vigne aujourd'hui friche, au même lieu, formant le numéro 62, des mêmes section et plan, d'une contenance de dix-huit ares dix centiares, cinquième classe, d'un revenu de trente-six centimes.

Article 26

Une terre, située au lieu dit « Le Tourou », formant le numéro 68 bis section L 11 dudit plan cadastral, d'une contenance de cinquante-six ares soixante centiares, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de six francs quarante-six centimes.

Article 27

Une maison, située au lieu dit Le Causse, même commune, formant le numéro 54, section F 6 dudit plan cadastral, d'un revenu de quinze francs. Cette maison ne se compose que d'un rez-de-chaussée percé d'une fenêtre et d'une porte servant d'entrée, exposées au Midi. Attendant se trouvent une grange, un hangar et un four, le tout ne formant qu'un même corps de bâtiment construit en pierres, couvert en tuiles à quatre tombants d'eau. A quelques mètres de la maison se trouve un corps de bâtisse également couvert en tuiles et construit en pierres comprenant plusieurs étales.

Toutes ces bâtisses se trouvent au milieu des propriétés Fabre.

Article 28

Une autre maison (partie de l'ancien château de Marmont) située à Marmont, même commune, formant le numéro 9 P, section F 6 dudit plan cadastral, d'un revenu de dix-huit francs soixante-quinze centimes.

Cette partie de maison se compose d'un rez-de-chaussée percé d'une porte servant d'entrée, exposée au Nord et d'un premier étage percé d'une fenêtre au Nord, de deux au Couchant et de deux au Midi; elle est construite en pierres, couverte en tuiles. Cette partie de maison n'est séparée de la partie restante appartenant à un sieur Lamouroux, que par un mur de refend qui se trouve à peu près au milieu des deux parties.

Article 29

Une grange, située au même lieu, à quelques mètres de la maison qui précède, construite sur le numéro 9 P, section F 6 dudit plan; elle est construite en pierres, couverte en tuiles. On pénètre dans cette grange au moyen d'une grande porte à deux ouvrants exposée au Couchant. Dans l'angle côté droit de cette grange et à l'intérieur se trouve un puits.

Quoique cette grange ait été entièrement construite par la famille Fabre il y a de longues années et ait toujours été occupée par eux seuls une partie, celle exposée au Levant, repose sur un patus formant partie du numéro 9 dudit plan, appartenant à un sieur Pagès et non compris dans la présente saisie.

La partie de grange où se trouve l'entrée repose sur la propriété des consorts Fabre saisis.

LOTISSEMENT ET MISE A PRIX

Les immeubles ci-dessus désignés seront adjugés en trois lots composés comme suit et sur les mises à prix suivantes:

Premier Lot

Le premier lot comprendra les articles premier, deuxième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-neuvième, vingtième, vingt-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième de la désignation et de la saisie.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de **Mille 1.000 francs, et.....**

Deuxième Lot

Le deuxième lot comprendra les articles troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, vingt-huitième et vingt-neuvième de la désignation et de la saisie.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de **Mille 1.000 francs, et.....**

Troisième Lot

Le troisième lot comprendra les articles dix-septième et dix-neuvième de la désignation et de la saisie.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de **dix francs, 10 fr. et.....**

Le tout en sus des charges.

Les immeubles ci-dessus désignés sont situés aux susdits

lieux dans la commune de Montcuq, arrondissement de Cahors; ils appartiennent aux dits consorts FABRE, qui les jouissaient et possédaient.

Ils ont été réellement saisis à leur préjudice pour arriver au paiement des sommes à eux réclamées dans le commandement tendant à saisie immobilière et ils seront en exécution de la dite saisie vendu publiquement et d'autorité de justice, le dix-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, jour de lundi à midi et heures suivantes, par devant et à l'audience des vacations de Messieurs les Président et Juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant au Palais de Justice de Cahors. Ils seront adjugés à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, aux clauses, charges et conditions du cahier des charges, déposé au Greffe du dit Tribunal pour servir de minute d'enchère et y être tenu à la disposition du public.

Le prix de l'adjudication sera payable aussitôt après la clôture de l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir et produira intérêts à cinq pour cent à partir du jour de l'adjudication jusqu'à son paiement intégral.

Tous les frais exposés pour parvenir à la vente des immeubles ci-dessus désignés et autres à suivre devront être payés par les adjudicataires entre les mains de M. René BILLIÈRES, avoué poursuivant dans les quinze jours de l'adjudication en sus du prix.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué poursuivant soussigné, Cahors, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

L'avoué poursuivant, Signé: RENÉ BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, P<sup>c</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Le receveur de l'enregistrement, Signé: De FRAMOND.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> René BILLIÈRES, avoué poursuivant, rédacteur du cahier des charges, en son étude, 63, Boulevard Gambetta, à Cahors.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 11 août.

V<sup>no</sup> Nacla: Chronique mondaine. — Caldine: Le lion! le lion! — Pierre Sales: Miracle d'amour (fin). — Alphonse Daudet: Soutien de famille. — Théodore Cahu: Le déserteur (suite). — Jules Simon: Le marchand d'hommes (suite). — Emile Richebourg: Les martyrs du mariage (suite). — Daniel Lesueur: Invincible charme (suite). — Variétés.

VIENT DE PARAITRE

NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri<sup>re</sup>

Livre de morale pratique et de lecture courante

1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE:

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales.

7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Repro-

duction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc, Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
**AFFÉCTIONS**  
de la **PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné,  
Psoriasis, Herpès, Prurigo,  
Pityriasis, Lupsis, etc., etc.  
MEME DES  
Plaies et Ulcères variqueux  
dits incurables.  
Ce traitement qui a été essayé dans les  
HOPITAUX avec le plus grand succès et  
présenté à l'Académie de Médecine ne  
dérange pas du travail, il est à la portée  
des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il  
produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR-AND, Néo-Syrien, ancien Aide-  
Major des Hôpitaux M<sup>rs</sup>, 9, rue de Turin,  
PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors:

Chez M<sup>me</sup> ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

BONNE OCCASION

A VENDRE

Petite voiture anglaise à quatre places avec ânesse des Pyrénées.

S'adresser au bureau du journal.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

SPLENDIDE ALBUM GRAND SUCCÈS ! MON VOYAGE EN SUISSE

VIENT DE PARAITRE LA

HUITIÈME LIVRAISON

Avec 36 vues photographiques consacrées à

NEUCHÂTEL, JURA-NEUCHÂTELOIS

et les environs: Motiers, Travers, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Les Brenets, Le Chatelot, Bords et Bassin du Doubs, etc.

SOMMAIRE DES LIVRAISONS PARUES

- 1 — Lac Léman.
- 2 — Genève.
- 3 — Vaud, Bas-Valais.
- 4 — Haut-Valais.
- 5 — Oberland Bernois.
- 6 — Berne, Thonue.
- 7 — Fribourg, Gruyère.

SOMMAIRE DES PROCHAINES LIVRAISONS

- 9 — Soleure, Jura Bernois.
- 10 — Olten, Bâle.
- 11 — Aarau, Baden.
- 12 — Lucerne, Unterwalden.
- 13 — Lac des 4 Cantons, Righi, Pilate.
- 14 — Brunnen, Gothard, Lugano.
- 15 — Saint-Gall, Appenzel.

La collection complète se composera de 20 livraisons; chaque livraison est vendue au prix de 60 cent. — Souscription pour les 20 livraisons 12 fr., franco 14 fr.

En vente chez tous les libraires, les marchands de journaux

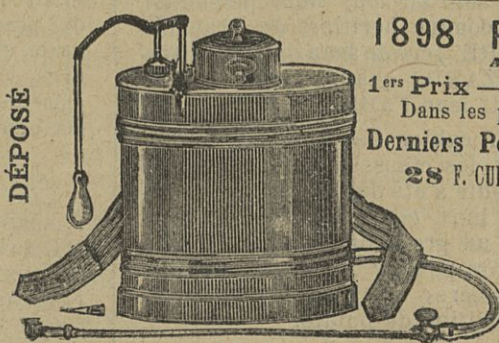
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1<sup>ers</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 P. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.